

Exercice 1996 - Rapports d'activité des services délégués - Citadelle

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. SCHWINT, VUILLEMIN, FOUSSERET, FERREOL, ROIGNOT, CHRISTELLE, JACQUEMIN, TABOURNOT et SENNERICH, consultés au préalable, vous communiquent les informations suivantes issues du rapport adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEM de la Citadelle le 3 juin 1997.

Ces données constituent également l'essentiel du compte rendu technique et financier que la SEM doit présenter à la Ville en tant que délégataire de la gestion de la Citadelle en vertu de la délibération du 27 juin 1994.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

1. Sur la fréquentation du site en 1996

La fréquentation globale est en augmentation, la fréquentation au Front Royal est stable.

Un point positif est l'accroissement de plus de 30 000 depuis 1993 de la part des entrées payantes.

2. Les actions réalisées par la SEM

Elle a investi 2 373 000 F HT en 1996, consacrés notamment à l'aquarium (fin de l'opération), au noctarium, à l'Espace Vauban, aux équipements commerciaux.

L'accueil a été amélioré (signalétique, etc.), la navette bus organisée par la Ville au cours de l'été ayant rencontré un réel succès.

Les actions de communication et de promotion ont été renforcées. Une enquête permanente d'évaluation a été établie.

3. Les difficultés rencontrées

Le projet de parc zoologique a été repoussé à fin 1997.

Les incertitudes liées à l'accès au site ont nécessité une révision à la baisse des projets d'investissements, compte tenu des aléas liés à la fréquentation.

4. Les points positifs

** Maintien de l'équilibre financier : la prudence dans les investissements et les dépenses de fonctionnement permet d'atteindre l'équilibre des comptes.*

** Le niveau d'investissement, modéré, demeure néanmoins soutenu grâce à la progression du chiffre d'affaires.*

Celui-ci augmente de 33 % par rapport à 1995, ce qui permet d'absorber les charges liées aux investissements (11 387 000 F HT depuis 1994) et à la politique de promotion/accueil/commercialisation.

La SEM emploie 7 permanents (moyenne annuelle : 10 temps plein, en incluant les saisonniers).

. La satisfaction des visiteurs : 97 % des visiteurs interrogés à leur sortie se déclarent très satisfaits, satisfaits ou assez satisfaits.

5. Les perspectives

** L'augmentation de capital permet de poursuivre les investissements.*

D'un montant définitif de 1 085 000 F (qui s'ajoutent au capital actuel de 1 000 000 F), l'augmentation de capital décidée par le Conseil Municipal du 3 mars 1997 (la Ville apportant 720 000 F et demeurant majoritaire avec 69,06 % des actions) permettra la poursuite du programme d'investissements.

La priorité est la rénovation du parc zoologique.

** L'approfondissement des actions engagées pour la promotion du site.*

La SEM continue à développer sa communication (campagne récente en Bourgogne en lien avec l'Office de Tourisme) et les animations (6 expositions en 1997, plus de 20 animations).

La Ville ne verse aucune subvention de fonctionnement, sinon la compensation des entrées gratuites qu'elle a demandées contractuellement (300 KF en 1996).

Les services de la Ville présents à la Citadelle apportent avec efficacité leurs concours au développement du site, dans les domaines essentiels de la surveillance et de l'animation des musées et centres d'intérêt.

Le développement global de la Citadelle est maîtrisé. Il convient cependant de concilier dynamisme et prudence dans un contexte délicat pour l'activité économique en général et de resserrement des contraintes budgétaires. C'est ce à quoi s'emploient la Ville et la SEM.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des informations qui précèdent, conformes au rapport remis par la SEM.

«M. LE MAIRE : Je veux vous faire part d'une nouvelle intéressante : la délégation envoyée par la Commission Nationale des Sites dont j'avais demandé la venue à Besançon viendra me voir mardi prochain 1^{er} juillet. Il s'agit de trois inspecteurs généraux qui viennent se rendre compte sur place des 5 projets d'accès à la Citadelle : téléphérique, funiculaire (il y en a deux), ascenseur pour faire plaisir à certains et même par la rue des Fusillés par minibus. Tout cela sera étudié par cette délégation que Mme de SAINT-PULGENT nous envoie le 1^{er} juillet prochain, je vous en rendrai compte par la suite.

Pour la SEM de la Citadelle, il y a des points positifs puisque l'investissement se poursuit, il y a maintien de l'équilibre financier, et nous avons donné comme mot d'ordre de ne pas augmenter la participation de la Ville dans ce fonctionnement de la Citadelle. Il y a également des perspectives, notamment l'augmentation de capital et la promotion du site. J'en profite pour remercier Jean-Louis FOUSSERET qui a travaillé pour la Citadelle depuis plusieurs années et qui la quitte avec beaucoup de regrets mais cela sera repris par Michel ROIGNOT, notre Adjoint chargé du patrimoine qui, je l'espère, continuera dans la voie tracée».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 1997.